





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-189**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc187870-DE-1-1 |
| Date de signature : 03/05/2016 |
| Date de réception : mardi 3 mai 2016 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

**OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION DU DERNIER ACOMPTE
DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016**

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Culture

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION DU DERNIER
ACOMPTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2015-497 du 16 novembre 2015, le Conseil Municipal a adopté la convention multipartenariale établie pour 3 ans, relative aux missions de «l'association pour le festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique» (FIAL) et fixant les montants des subventions accordées par les différentes collectivités publiques, afin qu'elle puisse réaliser ses programmations lyriques et musicales de dimension régionale comme internationale.

L'Association se situe au cœur de la politique culturelle de la Ville, tant par son niveau d'excellence culturelle qui contribue à la renommée internationale d'Aix que par sa politique tarifaire, par l'élargissement de ses publics ou par ses collaborations avec des institutions culturelles locales ; c'est pourquoi, la Ville ainsi que les autres instances institutionnelles continuent de soutenir très fortement cette structure.

Le montant qu'il est proposé d'allouer à l'association du « FIAL » pour l'exercice 2016 est identique à celui versé en 2015, à savoir 1 335 000€ en fonctionnement.
Conformément aux termes de la convention, il s'agit aujourd'hui de verser le solde de la subvention de fonctionnement, correspondant à 40% du montant total, prévu avant le 30 juin sous réserve du respect par l'Association de ses obligations comptables.

| n° tiers | association (convention 2015/2017) | dotation 2015 (en euros) | obtenu 2016 (en euros) | proposition 2016 (en euros) |
|-----------------|--|---|---|--|
| 41426 | Festival d'Art Lyrique (fonct) | 1 335 000 | 801 000 | 534 000 |
| | Festival d'Art Lyrique (équip) | 80 000 | 0 | 0 |
| | Festival d'Art Lyrique (except) MAD TJP | 22 973 | 22 973 | 0 |

Ces propositions ont été validées le 17 novembre 2015.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à «l'association pour le festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique» une subvention de fonctionnement d'un montant de **534 000€** ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6574-923/1681 qui présente les disponibilités suffisantes ;

DL.2016-189 - FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION DU DERNIER
ACOMPTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents | : 41 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 2 |
| Suffrages Exprimés | : 51 |
| Pour | : 51 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Gérard BRAMOULLÉ Maryse JOISSAINS MASINI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

